Asfad
association

# Rapport d'activités

## Pôle Protection de l'enfance

## Service « Ti ar bed »

Année 2024

**Asfad**
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr

Association Loi 1901 – SIRET : 327436531 00013 – NAF : 8790 B

## TABLE DES MATIERES

**PRESENTATION ..... 3**

1. L'ASFAD ..... 3
   - *1.1. Présentation générale de l'Asfad ..... 3*
   - *1.2. La raison d'être de l'Asfad ..... 3*
2. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ETABLISSEMENT ..... 4
   - *2.1. Le pôle protection de l'Enfance ..... 4*
   - *2.2. L'établissement Ti Ar Bed ..... 4*

**SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE ET CHIFFRES CLES 2024 ..... 5**

1. SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 ..... 5
   - *1.1. La pleine réalisation de l'extension de places avec un taux d'occupation à 98% ..... 5*
   - *1.2. Une diminution de l'âge d'arrivée et des durées de prise en charge ..... 5*
   - *1.3. Une hausse des sorties dites sèches soit 40% des sorties. ..... 5*
   - *1.4. Un risque de rupture lors de la sortie du service et de l'accès au droit ordinaire ..... 5*
2. LES CHIFFRES CLES 2024 ..... 6
3. LES MISSIONS DU SERVICE ET LE PUBLIC ACCUEILLI ..... 7
   - *3.1. Les missions ..... 7*
   - *3.2. Le public accueilli ..... 9*
4. LE BILAN DES ACTIONS MENEES ..... 16
   - *4.1. La finalisation du projet d'établissement ..... 16*
   - *4.2. La ré-habilitation des appartements se poursuit ..... 16*
   - *4.3. La mise en place du Conseil de Vie Sociale ..... 17*
   - *4.4. Une formation « Guinée , les raisons de l'exil » ..... 17*
   - *4.5. La mise en place d'un atelier collectif porté par un bénévole « Aide au code de la route » ..... 17*
5. LES POINTS FORTS DE L'ANNEE ..... 17
   - *5.1. Un séjour d'été ..... 17*
   - *5.2. Le projet Fresque ..... 18*
6. LES PARTENARIATS ET RESEAUX ..... 18
   - *6.1. La plateforme MNA ..... 18*
   - *6.2. La mission MNA ..... 18*
   - *6.3. Le SAMNA ..... 18*
   - *6.4. We Ker ( Mission Locale) ..... 18*
   - *6.5. Les partenaires du logement ..... 19*
7. LES REFLEXIONS EN COURS, PISTES DE TRAVAIL, D'AMELIORATION EN 2025 ..... 19

PRESENTATION

# 1. L'Asfad

## 1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaitre chaque personne, enfant et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

### Quelques éléments chiffrés au 31.12.2024 :

- 181 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 48 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2024 : 13, 2 M€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2024

## 1.2. La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/

**Les valeurs de l'Asfad:**

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

**La vision de l'Asfad :**

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

**L'identité :** Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

**Les missions :** Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

## 2. Présentation du pôle et de l'établissement

### 2.1. Le pôle protection de l'Enfance

Le pôle protection de l'enfance synthétise des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion au service des familles et des enfants vulnérables. Il compte deux établissements accueillant des personnes 24h/24 et 365 jours/an ainsi qu'un service :

- Le centre parental, Ti an Ere (Maison du lien en breton), ouvert en 1993 peut accueillir jusqu'à 21 ménages avec enfants ;
- Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), Ti ar Bed ouvert en 2018 qui peut accueillir jusqu'à 45 jeunes ;
- L'unité de visites médiatisées enfants-parents (UVMEP) ouverte en avril 2010 à Rennes, ainsi q'une antenne créée en 2017 à Vitré.

Les données clés du pôle Protection de l'enfance pour 2024 :

- 42 salarié·e·s en CDI, pour 36, 96 ETP
- 3 salarié·e·s CDD de plus de 1 mois
- Budget 2024 : 2 951 449 €
- Financeurs : Conseil départemental
- Administrateur.rices du Pôle : Marie-Christine Noblanc, Jacques Ferlicot et Marc Rouzeau
- Membres du conseil de pôle :
  - Administrateur.rices délégué·e·s du pôle ;
  - Directrice du pôle ;
  - Responsables de service ;
  - Professionnels de terrain.

### 2.2. L'établissement Ti Ar Bed

Ti ar bed, « *Maison du Monde* » en breton, est un établissement financé par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la protection de l'enfance. Ce dernier reconnaît la minorité des jeunes arrivés sur le territoire français, qui sont confiés à l'ASE à ce titre puis orientés vers des services dédiés aux mineurs non-accompagnés.

Il a vocation à accueillir des jeunes « Mineurs non accompagné.é.s » autonomes et semi-autonomes, dans des appartements en colocation en diffus à Rennes (38 places) ou en en studios de proximité (7 places, installées au sein de la résidence de l'Asfad au même étage que les bureaux de l'équipe de Ti ar bed).

Le service propose un accompagnement social global et personnalisé aux jeunes, doublé d'un hébergement, avec pour finalité leur autonomie et leur accès au logement. Il vise à garantir la sécurité psychique et physique des jeunes accueillis.

A l'ouverture, le 1er octobre 2018, l'établissement comptait 30 places. En 2020, l'agrément a été porté à 39 places avec la création de 3 places dédiées jeunes femmes et 6 places garçons. Enfin, mai 2023, une nouvelle extension de 6 places, dont 2 places jeunes femmes, porte la **capacité totale à 45 places**.

L'équipe pluridisiciplinaire est composée comme suit:

- Quatre référentes sociales (éducatrices spécialisées, assistante sociale) (3,80 ETP) ;
- Une TISF (1 ETP) ;
- Une infirmière (0.20 ETP) ;
- Une secrétaire (0.50 ETP) ;
- Une responsable de service (1 ETP) ;
- Un agent de la maintenance (0.20 ETP).

## SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE ET CHIFFRES CLES 2024

# 1. Synthèse du rapport d'activité 2024

### 1.1. La pleine réalisation de l'extension de places avec un taux d'occupation à 98%

Le service a déployé les 45 places (dont 6 autorisées en mai 2023) sur une année complète en 2024. L'équipe est stabilisée et a pu fédérer un collectif de jeunes dynamiques. Le taux d'occupation atteint 98 % en 2024.

### 1.2. Une diminution de l'âge d'arrivée et des durées de prise en charge

Si la part des mineur·e·s pris en charge avait augmenté depuis la création du service, elle s'est stabilisée en 2024. Nous notons également une baisse continue de la durée d'accompagnement. Actuellement, les jeunes bénéficient d'un accompagnement d'environ un an et demi**,** tandis qu'il y a quatre ans, la durée moyenne était de deux ans et demi**.** Cette réduction de la durée d'accompagnement reflète une gestion plus rapide des parcours, avec une diminution des accompagnements jusqu'au 21 ans, bien que cela puisse aussi signifier des sorties plus précipitées.

### 1.3. Une hausse des sorties dites sèches soit 40% des sorties.

L'augmentation des « sorties sèches » (sans solution de logement et/ou sans insertion claire) est un véritable facteur de rupture pour les jeunes, qui entraîne des risques de précarisation durable. Il nous apparaît indispensable de renforcer les dispositifs de transition, avec des solutions de logement pérennes et un accompagnement renforcé, pour éviter cette rupture et offrir une réelle opportunité pour poursuivre leur insertion.

### 1.4. Un risque de rupture lors de la sortie du service et de l'accès au droit ordinaire

Lorsque les jeunes accèdent à un logement dans le droit commun, ils emménagent rapidement et quittent le service. Pour autant, ils continuent d'avoir besoin d'un acompagnement social (obtention des APL, organisation de l'ameublement ou gestion des charges). Ces éléments ne peuvent être anticipés car les droits sont ouverts une fois le logement connu. Sans accompagnement, les jeunes sont exposés à des difficultés financières, à une mauvaise gestion de leur logement et à un risque d'instabilité. Actuellement, l'obtention d'un logement marque la fin de la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, bien que leurs besoins de soutien demeurent. La plupart des jeunes se logent dans le réseau ou en résidence jeunes, mais les types d'accompagnement proposés varient considérablement et ne garantissent pas toujours l'assistance nécessaire à leur sortie.

## 2. Les chiffres clés 2024

| | 2021 | 2022 (39 places) | 2023 (45 places à compter du 1er mai) | 2024 ( 45 places) |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes accueillies | 54 | 55 | 60 | 62 |
| Nombre de journées réalisées | 14 124 | 13 815 | 14 705 | 16 099 |
| Nombre d'ETP dans le service | 4.75 ETP | 5.15 ETP | 6.50 ETP | 6.50 ETP |
| Nombre de bénévoles | 1 bénévole | 7 bénévoles | 6 bénévoles | 5 bénévoles |
| Typologie du public | 91 % hommes<br>9 % femmes | 91 % hommes<br>9 % femmes | 89 % hommes<br>11 % femmes | 87 %hommes<br>13 % femmes |
| Tranches d'âges des jeunes accueillis au 31 décembre<br><br>En % | 16 à 17 ans : 0<br>17 à 18 ans : 3<br>18 à 19 ans : 22<br>19 à 20 ans : 35<br>20 à 21 ans : 41 | 16 à 17 ans : 3<br>17 à 18 ans : 8<br>18 à 19 ans :23<br>19 à 20 ans :30<br>20 à 21 ans : 33<br>21 ans : 3 | 16 à 17 ans : 0<br>17 à 18 ans : 25<br>18 à 19 ans :27.50<br>19 à 20 ans :22.50<br>20 à 21 ans : 25 | 16 à 17 ans : 0<br>17 à 18 ans : 13<br>18 à 19 ans :40<br>19 à 20 ans :34<br>20 à 21 ans : 13 |
| Admission de mineur.e.s | 2 mineurs soit 14% des nouveaux arrivants<br>15 ans 0<br>16 ans 0<br>17 ans 2 | 7 mineur.e.s, soit 35% % des nouveaux arrivants<br>15 ans 1<br>16 ans 0<br>17 ans 6 | 13 mineur.e.s, soit 28% soit 56% des nouveaux arrivants<br>15 ans 0<br>16 ans 2<br>17 ans 11 | 9 mineurs soit 43 % des nouveaux arrivants<br>15 ans 0<br>16 ans 1<br>17 ans 8<br>*1 évaluation de minorité en cours* |
| Age moyen à l'admission | 18 ans et 9 mois | 18 ans et 3 mois | 17 ans et 4 mois | 17 ans et 8 mois |
| Moyenne âge Au 31/12/24 | 19 ans et 6 mois | 19 ans et 5 mois | 19 ans | 19 ans et 1 mois |
| Moyenne d'âge à la sortie | 20 ans et 9 mois | | | 20 ans et 4 mois |
| Moyenne durée de prise en charge (pour les jeunes sorti.e.s) | 890 jours<br>Soit 2 ans et 5 mois | 885 jours<br>Soit 2 ans et 5 mois | 593 jours<br>Soit 1 an et 8 mois | 522 jours<br>Soit 1 an et 5 mois |
| Taux d'occupation | 99.22 % | 97.18 % | 95.03 % | 97.75 % |
| Nombre de sorties | 19 | 18 | 20 | 17 |
| Nombre d'entrées | 14 | 20 | 23 | 22 |
| Nombre de déménagement | x | x | 68 | 55 |

En 2024, l'arrivée importante de jeunes de moins de 18 ans laisse penser que le service connaîtra moins de départs et d'arrivées en 2025 .

| Sur l'année 2024, l'équipe Ti ar bed à réalisé des déménagements | |
|---|---|
| Arrivées sur le service | 22 |
| Sorties du service (RHJ, Amis, …) | 17 |
| Déménagement stockage | 2 |
| Déménagements en interne | 15 |
| dont 5 proximité vers diffus | |
| dont 3 diffus rappatrié en proximité | |
| dont 7 diffus vers diffus | |
| **Total** | **55** |

| Le service maintenance interne de l'ASFAD | |
|---|---|
| Interventions techniques dans les appartements | 45 |
| **Total** | **45** |

Nous notons une baisse des interventions de maintenance par rapport à l'année précédente, qui s'était caractérisée par l'extension de 6 places de 2023 et donc l'installation dans de nouveaux appartements.

# 3. Les missions du service et le public accueilli

## 3.1. Les missions

- *Accueillir et heberger*

L'accueil est un moment primordial de la prise en charge, car il conditionne la mise en place et la suite de l'accompagnement. C'est une étape clef qu'il faut penser et réussir.

En grande majorité, les nouveaux arrivants proviennent d'autres structures (type foyer, c'est à dire des établissements proposant un hébergement collectif dans un même lieu avec un accompagnement éducatif rapproché). L'arrivée à Ti Ar Bed représente donc une étape importante dans leur prise en charge ASE. Les règles de vie changent ainsi que le mode d'accompagnement. Cette transition peut être est source d'inquiétude et nécessite une vigilance soutenue lors de l'accueil. L'hébergement est alors à distance de la présence éducative et la disponibilité des professionnels moindre.

Nous offrons 3 solutions d'hébergements :

- 7 studios de proximité pour les mineur.e.s ou les jeunes vulnérables,
- 14 appartements à Rennes Métrole pour des colocations de 2 à 4 personnes,
- 1 studio en RHJ conventionné.

- *Accompagner*

Le service propose un accompagnement social global en favorisant le passage vers les partenaires de droit commun :

✓ Un accompagnement statutaire

En lien étroit avec le SAMNA[1], c'est 62 accompagnements sur l'année 2024. Chaque jeune de Ti ar bed a un référent SAMNA qu'il rencontre en présence de son référent social (premier rendez-vous explicatif, préparation de rendez-vous OFPRA, questions juridiques, démarche de nationalités….).

✓ Un accompagnement à la scolarité et vers et dans l'emploi

Nous orientons les jeunes soit vers la mission locale pour les jeunes les plus autonomes (11 au 31/12/2024), soit vers la Chargée d'Insertion Professionnelle (CIP) de l'Asfad (7 au 31/12/2024) pour les jeunes ayant besoin d'un accompagnement de plus grande proximité. La CIP travaille la question de l'orientation afin d'accompagner chacun dans son insertion professionnelle en tenant compte des spécificités de tou·te·s. Les orientations peuvent être diverses : chantier d'insertion, entreprise adaptée, projet participatif, orientation vers une formation adaptée, lien avec les entreprises du secteur.

Afin d'assurer le travail transversal et une coordination efficiante, elle a participé à 10 réunions de service de l'équipe Ti ar bed (soit une réunion mensuelle).

| **En 2024, la chargée d'insertion Professionnelle de l'ASFAD à réalisé :** | |
|---|---|
| Nouveaux accompagnements individuels | 11 |
| Suite d'accompagnement 20223 | 4 |
| **Total** | **15** |

Au total 15 personnes de Ti Ar bed en accompagnement sur l'année 2024.

| **Les fins d'accompagnements CIP ont été majoritairement positifs :** | |
|---|---|
| Formations qualifiantes | 3 |
| Contrat Durée Determinée ( + 6mois) | 1 |
| Formation non qualifiante | 1 |
| Fin de prise en charge avec relai | 1 |
| Contrat en Chantier d'Insertion | 2 |
| **Total** | **8** |

✓ Un accompagnement vers et dans le soin

La psychologue a quitté le service en février 2024. Nous avons réalisé un état des lieux des besoins des jeunes accompagnés, qui met en évidence des problématiques d'addictions et psychiatriques et donc la nécessité de compter un soignant dans l'équipe. Nous avons donc recruté en novembre une

[1] Voir partie Partenaires : SAMNA

infirmière à 20 % afin d'évaluer, d'orienter, de coordonner les autres professionnels de santé intervenant auprès du jeune mais aussi afin de faire de la médiation, de mener des actions collectives de prévention… En parallèle, nous poursuivons la mobilisation du droit commun pour la prise en charge psychologique (libéraux, monparcourspsy…) et des partenaires locaux.

- ✓ Un accompagnement vers et dans le logement

L'intervention dans le domaine du logement s'appuie sur le travail de la TISF qui assure l'accueil, l'accompagnement au Savoir-Habiter, et la coordination des travaux / entretiens de nos appartements. En parrallèle, les référent.e.s sociaux accompagnent dans les démarches pour accéder à un logement dans le droit commun à la sortie ( RHJ, Bailleurs …).

- ✓ Un accompagnement budgétaire et le versement d'une allocation

La référente sociale travail autour du budget : versement d'une allocation en fonction des ressources, aide à l'épargne, avance financière , apprentissage de la gestion budgétaire.

## 3.2. Le public accueilli

Les jeunes sont évalué.e.s « semi-autonomes » ou « autonomes », ce qui signifie qu'ils doivent posséder certains acquis pour pouvoir intégrer notre dispositif (par exemple : insertion professionnelle enclenchée, autonomie domestique et/ou autonomie organisationnelle).

L'autonomie ne se réduit pas uniquement à un critère d'âge. Elle englobe également des éléments essentiels tels que la maturité affective et psychologique, la maîtrise de la langue française, la capacité à prendre des décisions de manière indépendante et à se protéger, ainsi que l'aptitude à gérer son quotidien. La régularisation administrative, l'ouverture de droits, l'inscription dans un parcours professionnel ou scolaire sont autant de facteurs d'autonomie, qui doivent avoir été travaillés avant l'admission dans notre service « jeunes autonomes et semi-autonomes ».

- ***Les admissions***

✓ Les âges

Sur l'année 2024, 22 jeunes entre 16 ans et 19 ans ont été admis.

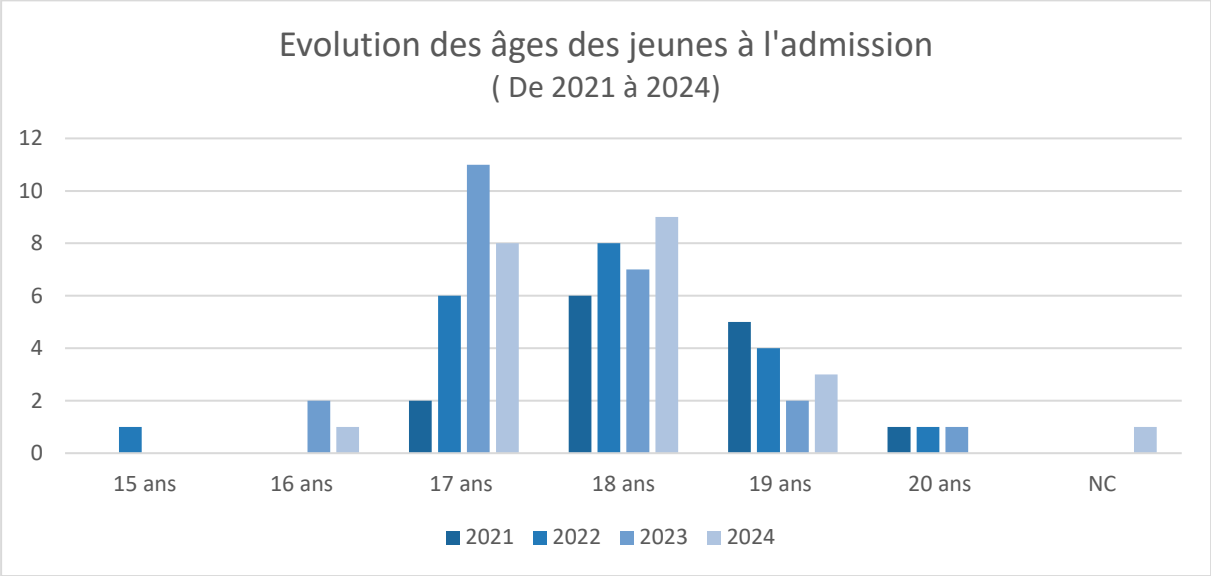


Mineur.e.s à l'admission

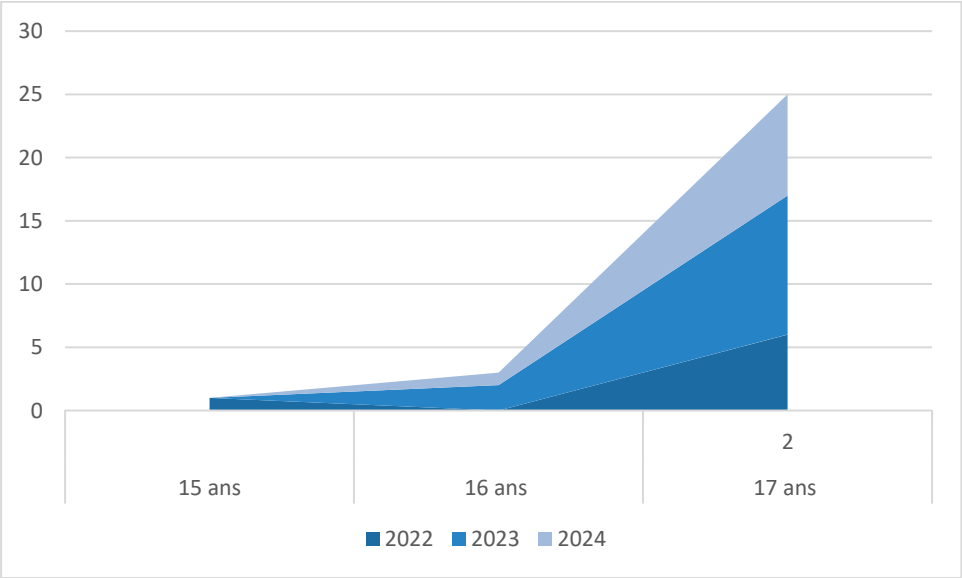


Il semble y avoir une tendance à l'augmentation des admissions chez les jeunes de 17 ans, tandis que les autres tranches d'âge sont moins nombreuses ou montrent des tendances en déclin.
Les jeunes de 18 ans constituent un groupe stable d'admissions.
L'âge de 20 ans semble être une catégorie avec peu d'admissions contrairement aux années précédentes.

✓ Les statuts administratifs

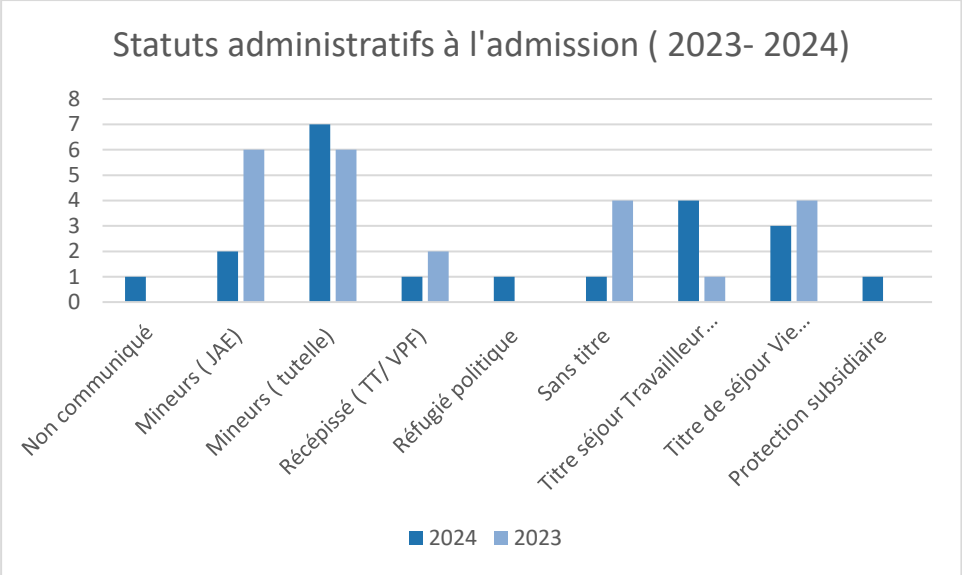


On observe des évolutions notables :

- Une diminution du nombre de mineurs sous JAE, les mineurs admis sont désormais majoritairement sous tutelles départementales (cela s'explique par la baisse de jeunes en provenance des dispositifs hoteliers) ;
- Une baisse des jeunes sans titre de séjour, ce qui s'explique par la baisse des jeunes en provenance des hôtels qui arrive à 18 ans sur notre service et avec qui nous devons entamer les démarches ;
- Une augmentation des travailleurs temporaires.

✓ L'insertion professionnelle

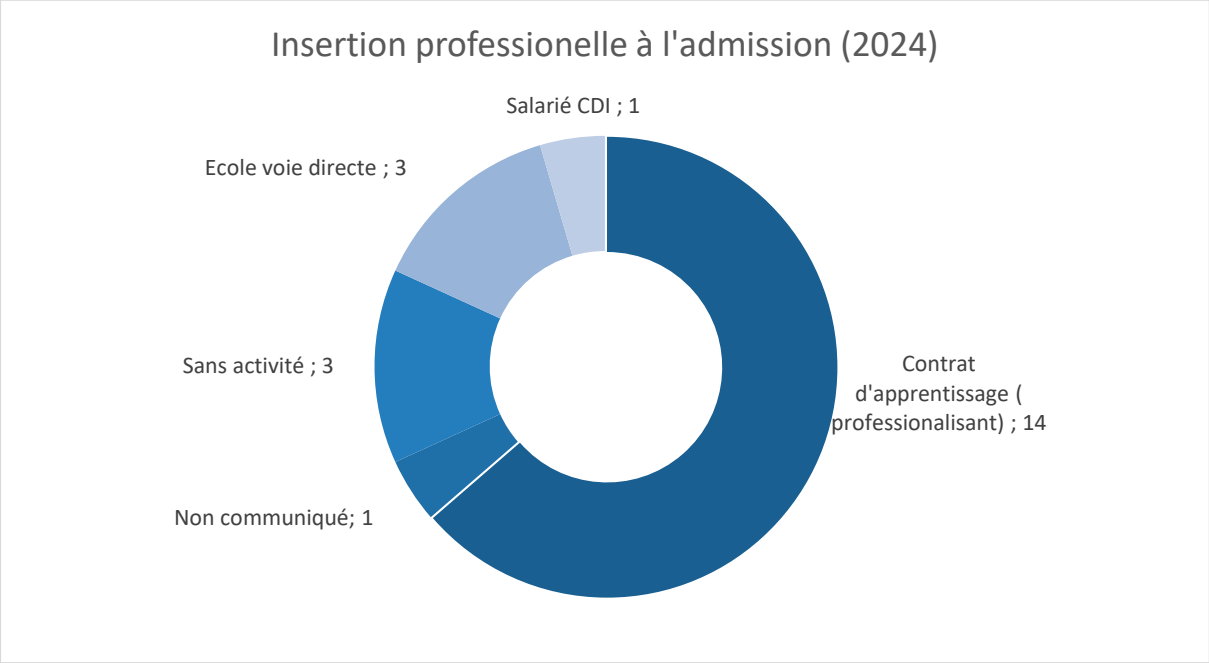

- ***Les accompagnements de 2024***

✓ Les nationalités

Les nationalités les plus représentées restent constantes, avec la Guinée , le Mali et la Côte d'Ivoire.

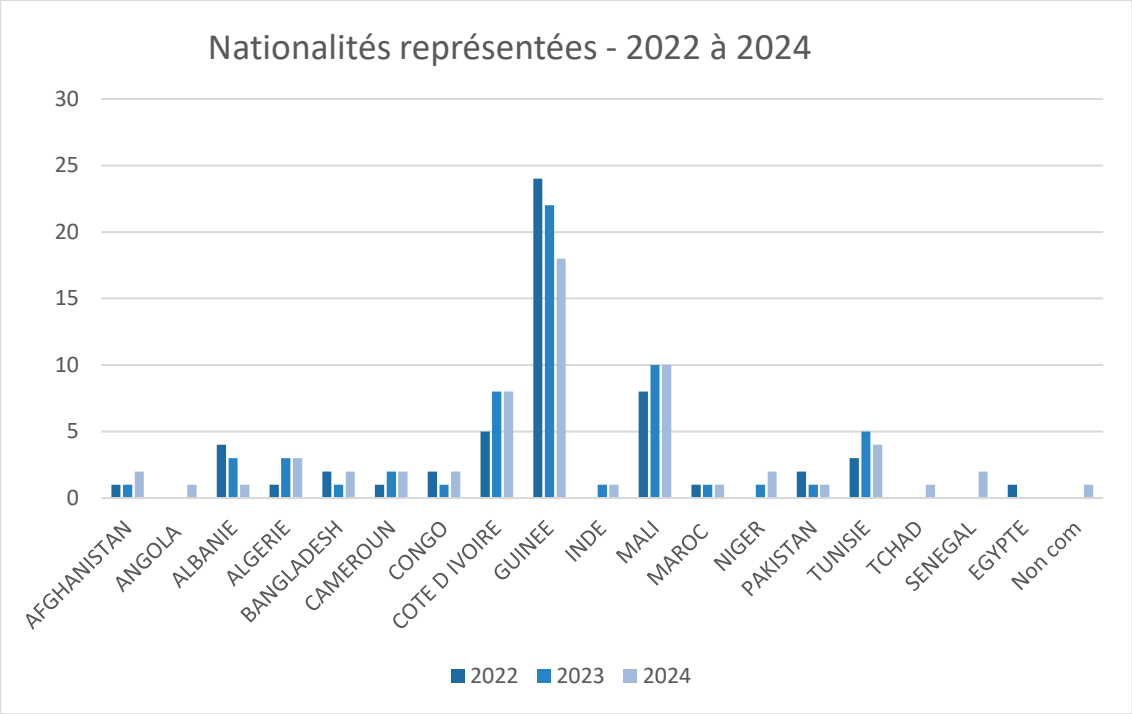


✓ L'insertion scolaire et/ou professionnelle des jeunes présents

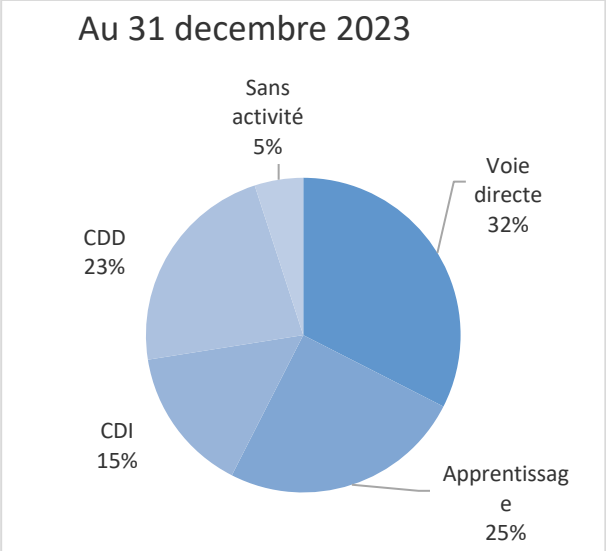


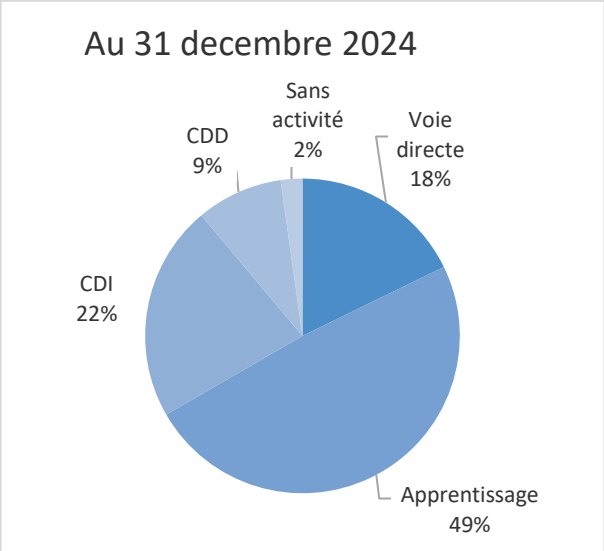


Entre 2023 et 2024, on observe une baisse de l'enseignement général au profit d'une hausse de la formation par l'apprentissage. Parallèlement, il y a une augmentation des contrats à durée indéterminée (CDI), tandis que les contrats à durée déterminée (CDD) et les situations sans insertion diminuent.

✓ Les statuts administratifs au 31/12/2024

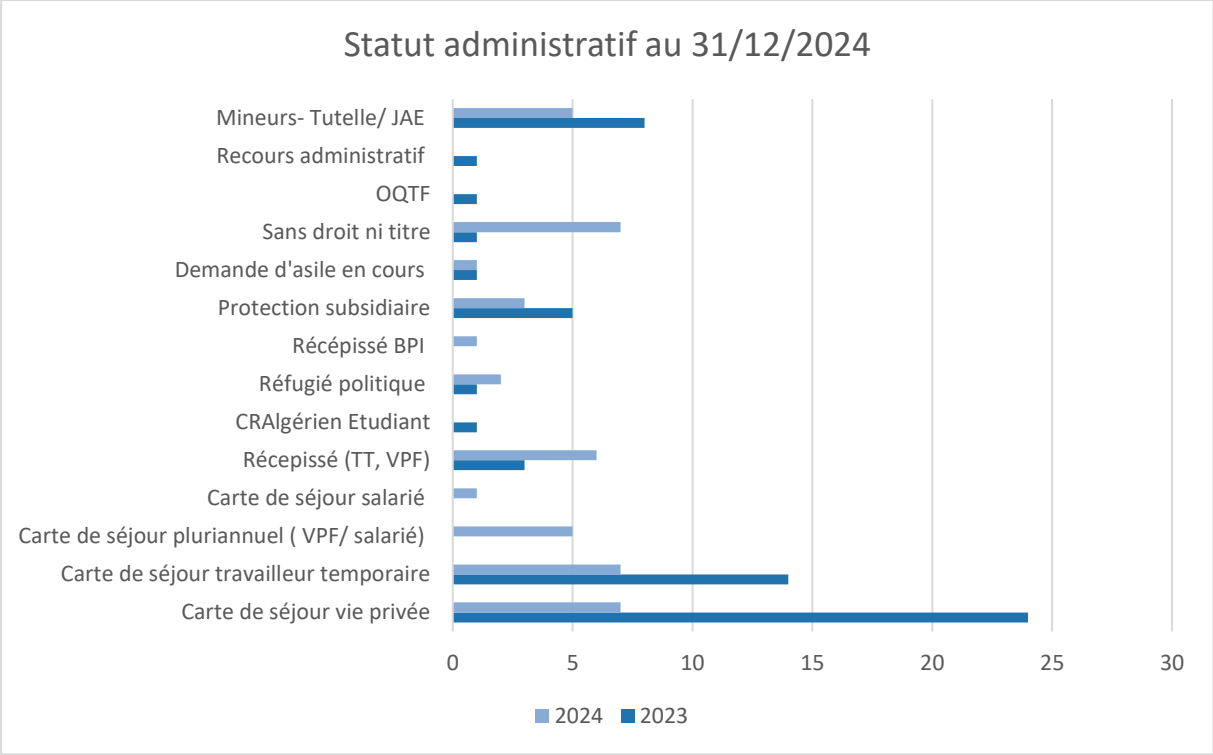


On observe plusieurs évolutions concernant les cartes de séjour et les statuts administratifs :

- La diminution de certains titres, comme la carte de séjour "vie privée" et "travailleur temporaire",
- Une augmentation des titres pluriannuels, principalement pour les jeunes de + de 20 ans sur la fin de la prise en charge ASE,
- L'augmentation des récépissés, avec un part importante des demandeurs « Travailleurs temporaires » qui est une « fragilité ». Ce titre impose des renouvellements annuels, avec des délais importants auprès de la préfecture. Le récépissé ne permet pas l'ouverture des droits vers un logement et oblige une demande d'autorisation de travail ce qui freine l'insertion professionnelle,
- Une augmentation des jeunes sans titre. Des jeunes entre 18 et 19 ans qui finalisent les démarches auprès des préfectures et des jeunes pour qui la situation administrative est « bloquée » avec des demandes d'Aide Exceptionnelle au séjour avec des délais pouvant aller jusqu'à plusieurs années.

- ***Les sorties en 2024***

Ti ar bed a connu une légère diminution du nombre de sorties en 2024 : 17 contre 20 en 2023. L'année 2023 s'est caractérisée par des entrées à des âges plus précoces, ce qui augmente la durée de prise en charge et repousse les dates de sorties. Une augmentation du nombre de sorties est à anticiper pour 2025.

Les sorties dites « sèches » (7 jeunes) représentent 41 % des sorties, contre 20 % en 2023. Ces sorties peuvent être expliquées de la manière suivante :

- 1 jeune a fait l'objet d'une sortie sous obligation de quitter le territoire français (OQTF) ;
- 2 jeunes ont vu leur prise en charge prendre fin sur décision du Conseil départemental, après avoir été accueillis à Ti ar bed directement après un dispositif hotelier ;
- 2 jeunes ont quitté le service volontairement dont une jeune pour qui nous avons fait un signalement de vulnérabilité ;
- 2 jeunes se sont retrouvés sans solution de logement car ils avaient obtenu leur titre tardivement, condition à l'obtention d'un logement, ce qui a conduit à des sorties sans solution concrète à leur 21 ans.

✓ Les situations administratives à la sortie

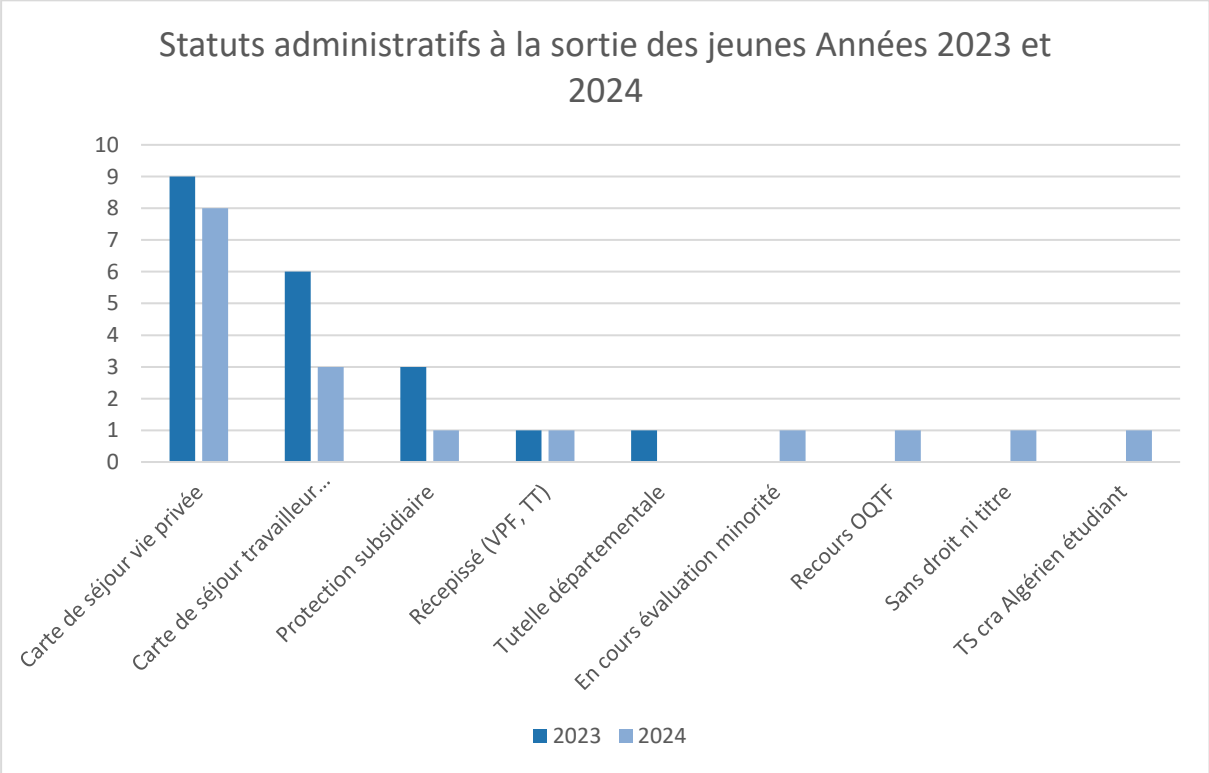


La majorité des sorties ont été sécurisées d'un point de vue administratif en 2024, comme cela avait été le cas l'année précédente. Exception faite de deux situations, dont une sortie sous obligation de quitter le territoire français (OQTF).

✓ Le logement

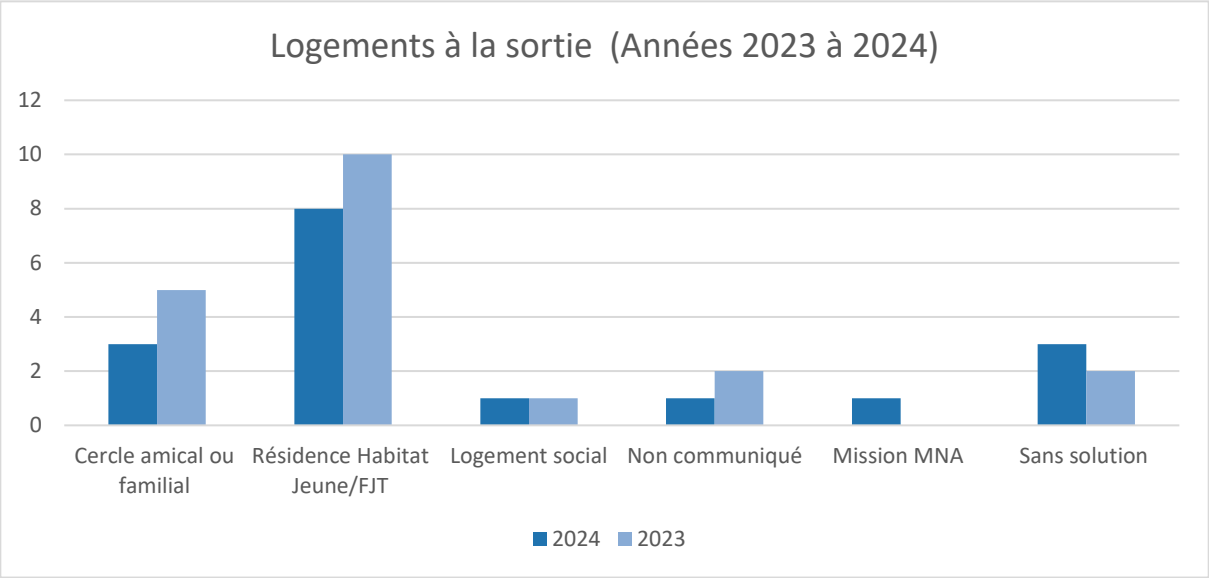


Les solutions de logement à la sortie restent stables avec une majoité des sorties vers les résidences habitat jeunes. Cependant, les sorties via le réseau restent élevées faute de places disponibles ailleurs (âge limite des 21 ans atteint avant l'attribution d'un logement).
Toutefois, une situation exceptionnelle a eu lieu cette année avec une attribution directe par un bailleur social**,** une situation rare et donc notable.

Sécuriser le logement à la sortie est un enjeu majeur pour le service, pour autant, il ne dépend pas uniquement de l'engagement du jeune. Les difficultés d'accès à un logement sur le bassin rennais sont un véritable frein dans le parcours des jeunes.

✓ La situation professionnelle à la sortie

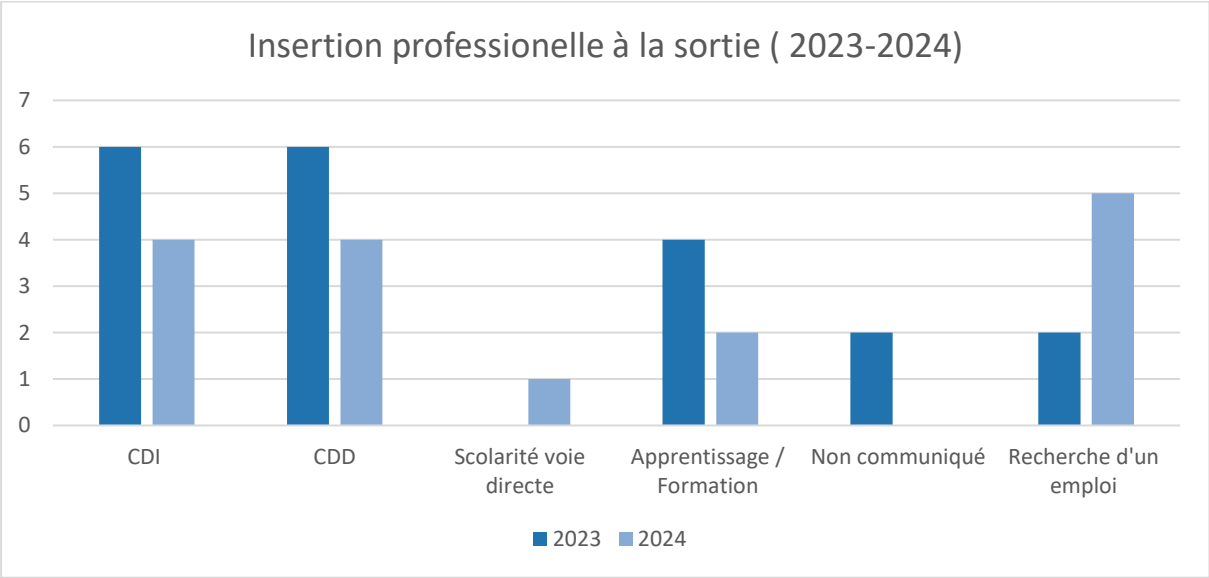


Alors qu'en 2023, la majorité des sorties ont été sécurisées sur le plan de l'insertion professionnelle et des ressources financières, les chiffres de 2024 marquent un virage . Cette baisse d'insertion stabilisée s'explique par l'augmentation des sorties sèches. Ces sorties, qui concernent des jeunes sans solution de logement ou sans projet d'insertion clair, ont entraîné une diminution du nombre de sorties sécurisées.

✓ Les formations à la sortie

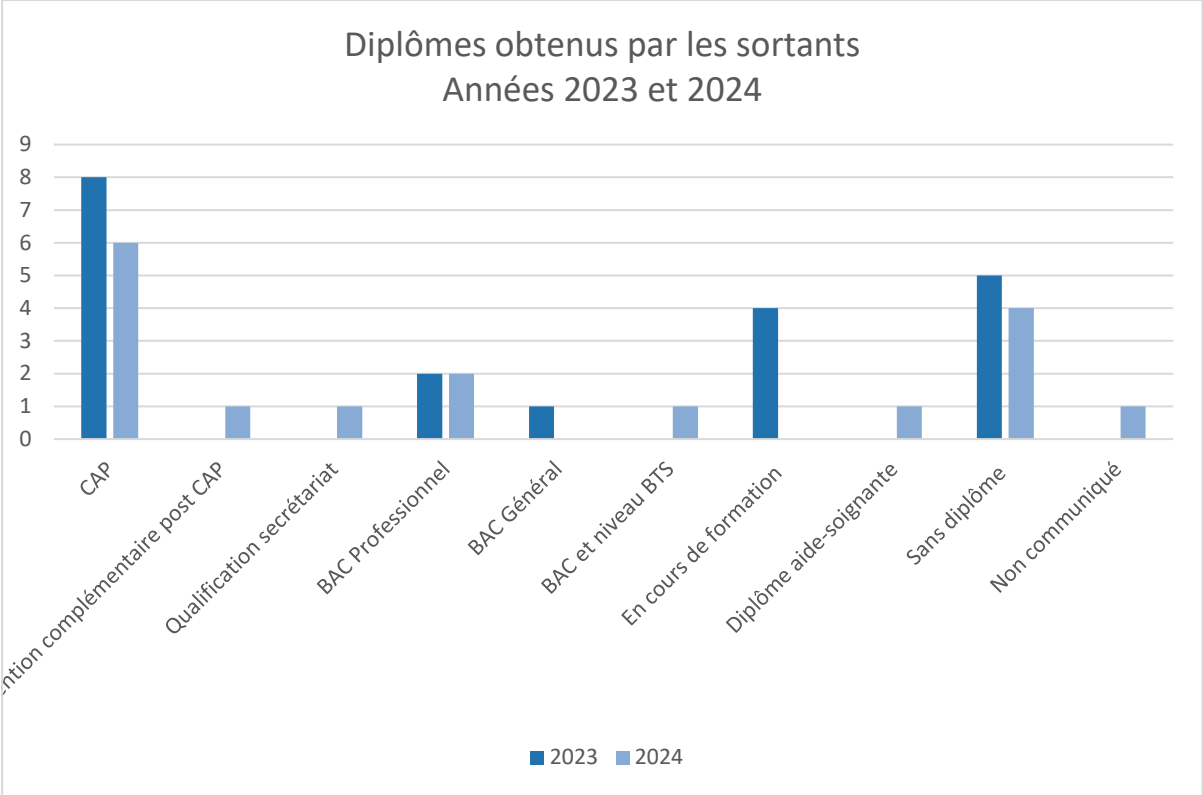


Le CAP reste la qualification la plus courante, nous notons cependant une variation des formations spécialisées : secretariat, aide soignante…. Comme l'an dernier, la part des jeunes sans diplôme reste importante . Mais nous pouvons noter l'engagement d'un jeune dans des études post-BAC.

# 4. Le bilan des actions menées

## 4.1. La finalisation du projet d'établissement

La rédaction de notre projet d'établissement Ti ar bed « 2024/2028 » s'est achevée et le service décline désormais les mesures du plan d'actions.

## 4.2. La ré-habilitation des appartements se poursuit

Être bien chez soi, est essentiel pour un.e jeune MNA, car cela contribue directement à son bien-être émotionnel, sa stabilité et son développement personnel. Un environnement de vie sûr, confortable et adapté permet au jeune de se sentir en sécurité et soutenu, ce qui est fondamental pour surmonter les défis liés à l'exil, à l'adaptation à une nouvelle culture et à l'intégration. Un appartement fonctionnel et bien aménagé favorise aussi l'autonomie, en offrant un cadre propice à l'apprentissage de la gestion quotidienne, tout en renforçant la confiance en soi. Cet espace devient ainsi un socle de reconstruction, un point d'ancrage nécessaire pour avancer dans son parcours d'insertion .

Aujourd'hui, nous constatons que les aménagments ne répondent plus au besoin (manque de meubles, rangement, espace détente et dégradation des équipements). Pour cela, nous avons poursuivi en 2024, la réhabilitation des 8 cuisines restantes (5 déjà réalisées en 2023) par l'installation des équipements nécessaires (plans de travail et meubles de rangement).

### 4.3. La mise en place du Conseil de Vie Sociale

La mise en place du Conseil de Vie Sociale (CVS) s'est pleinement inscrit dans notre objectif de renforcer la participation active des jeunes, tel qu'il était défini dans notre projet d'établissement. Grâce à des réunions régulières, les jeunes ont eu l'opportunité de s'exprimer sur la vie du service et de participer à la préparation des activités estivales. Ces moments d'échanges ont permis de créer un véritable espace de parole, favorisant l'implication des jeunes dans leur accompagnement.

### 4.4. Une formation « Guinée, les raisons de l'exil »

L'équipe a suivi une formation dispensée par Forum Réfugié sur la Guinée et ses spécificités géopolitiques. Depuis plusieurs années, la Guinée est la première nationalité représentée à Ti ar Bed. Cette formation permet à l'équipe de mieux comprendre les enjeux culturels et sociaux spécifiques, afin d'offrir un accompagnement adapté aux jeunes guinéen.ne.s.

### 4.5. La mise en place d'un atelier collectif porté par un bénévole « Aide au code de la route »

Nous avons mis en place un atelier collectif le mercredi en fin de journée, animé par un bénévole d'intervention, afin d'aider les jeunes à obtenir leur code de la route. Cette session réunit entre 2 et 8 jeunes chaque semaine. Il s'agissait d'une expérimentation visant à proposer des moments de bénévolat en groupe, favorisant ainsi la pair-aidance, et à ce jour, cela s'avère être un succès.

## 5. Les points forts de l'année

### 5.1. Un séjour d'été

Pour la deuxième fois, l'équipe a organisé un séjour de plusieurs jours destiné aux jeunes. Un groupe de 15 jeunes, accompagné des professionnel.e.s de l'équipe, s'est rendu à Carnac pour profiter de la plage, de la mer et des activités ludiques offertes par le littoral. Cette escapade a été un véritable succès, apportant joie et enthousiasme tant aux jeunes qu'aux éducateur.trice.s.

### 5.2. Le projet Fresque

Dans le cadre de notre collaboration avec le collectif "Anime et Tisse", nous avons financé avec l'aide de la FAS un projet créatif de 15 jours avec les jeunes, comprenant des ateliers de 2 heures chaque après-midi. Chaque jour, les jeunes ont participé activement à la création des visuels, à la préparation des supports et à la peinture, le tout au sein de notre service. Cette initiative a offert aux jeunes une opportunité d'expression artistique tout en renforçant leur cohésion collective et en développant leur autonomie créative.

## 6. Les partenariats et réseaux

### 6.1. La plateforme MNA

Créée en 2020 pour faciliter l'orientation des jeunes MNA vers les dispositifs ASE dédiés, la plateforme MNA est chargée de l'orientation des jeunes vers notre établissement. Elle est portée par la direction enfance famille du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Une commission d'orientation, réunissant les différents partenaires, se tient une fois par semaine pour réfléchir collectivement aux orientations en fonction des places disponibles dans les établissements du territoire. La responsable de Ti ar Bed a participé à trois réunions au cours de l'année 2024.

### 6.2. La mission MNA

La mission MNA est notre interlocuteur privilégié au niveau départemental pour les MNA et les jeunes majeurs de notre établissement. Nous avons un référent unique sur Ti ar bed qui facilite l'organisation et le lien pour le suivi des jeunes.

Nous travaillons de manière étroite avec la Mission MNA afin de répondre aux besoins des jeunes en adéquation avec nos moyens et notre périmètre d'action.

### 6.3. Le SAMNA

Le service juridique, porté par Coallia et financé par le département, offre à chaque jeune accompagné par notre service un soutien spécifique pour la régularisation de leur situation. Les conseils juridiques sont fournis par le SAMNA, mais les travailleur.ses sociaux de Ti ar Bed assurent la gestion de proximité, notamment pour la constitution des dossiers, le lien avec les avocats et l'accompagnement lors des rendez-vous.

### 6.4. We Ker ( Mission Locale)

Les jeunes sont accompagnés en fonction du projet et de leur autonomie par la mission locale de son territoire. Le lien peut être fait entre la CIP et le conseiller Mission Locale.

### 6.5. Les partenaires du logement

Les bailleurs sociaux, la Direction de l'Habitat social, les Amitiés sociales, sont des partenaires logements avec lesquels nous collaborons régulièrement tant pour des attributions de logement pour le service en lui-même que pour l'accès au logement autonomes des jeunes.

## 7. Les réflexions en cours, pistes de travail, d'amélioration en 2025

**→ Confirmer le cadre d'action du service**

- Finaliser les procédures internes (procédure sanction, événements indésirables…)
- Mettre à jour le livret d'acceuil ( loi 2022.2) et notamment le nouveau règlement intérieur

**→ Finaliser les travaux de réagencement des espaces professionnels et jeunes**

Les travaux demarrés en décembre 2024 devrait se terminer au printemps 2025 permettant la création :

- De trois bureaux d'entretien
- D'un bureau IDE
- D'une salle collective pour les activités jeunes
- D'un espace d'accueil
- D'un espace stockage
- D'un studio de repli

**→Poursuivre la réhabilitaion des appartements pour favoriser le bien être des jeunes**

Pour 2025, nous souhaitons renforcer ces aménagements en apportant des améliorations supplémentaires au mobilier des appartements, afin de garantir à chaque jeune un espace de vie toujours plus adapté et fonctionnel.

**→ Accompagner l'accès au logement**

Diversifier les modalités d'hébergement (résidence Habitat Jeune, place de repli, baux glissants…)

**→ Promouvoir la santé tant physique que psychologique**

- Développer le partenariat en matière d'accès aux soins physiques et mentaux afin de favoriser le recours au droit commun
- Mettre en place des actions de prévention et de réduction des risques (santé mentale, éducation affective et sexuelle, alimentation, addictions,… )

**Laurence CHOTARD**

*Secretaire de Ti ar bed*

**Amélie GASC**

*Responsable de service Ti ar bed*